



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation  
mondiale de la Santé**  
**Europe**

**Comité régional de l'Europe**

Soixante-troisième session

Çeşme Izmir (Turquie), 16-19 septembre 2013

EUR/RC63/R8

18 septembre 2013

132221

ORIGINAL : ANGLAIS

## Résolution

### **Le point sur les résolutions adoptées par le Comité régional lors de sessions précédentes, et recommandations concernant la désactivation de résolutions et les impératifs de communication de rapports**

Le Comité régional,

Ayant examiné le document EUR/RC63/17 Rev.1 intitulé « Le point sur les résolutions adoptées par le Comité régional au cours de ces dix dernières années (2003-2012), et recommandations concernant la désactivation de résolutions et les impératifs de communication de rapports » ;

Rappelant la résolution EUR/RC58/R5 du Comité régional relative à l'examen du processus de communication de rapports au Comité régional sur les résolutions adoptées lors des sessions précédentes ;

Ayant pris acte du fait qu'un certain nombre de résolutions comportent un impératif de communication de rapports au Comité régional d'une durée indéterminée ;

1. APPROUVE les recommandations formulées dans le document EUR/RC63/17 Rev.1 et relatives à la désactivation de résolutions et à la communication de rapports, à savoir instaurer une pratique d'établissement de rapports limité dans le temps, de mettre un terme à la rédaction de rapports sans précision de durée et de désactiver les résolutions qui ont été entièrement remplacées par des résolutions ultérieures ;

2. PRIE la directrice régionale de continuer à définir les impératifs de communication des rapports sur la mise en œuvre des résolutions, en spécifiant une date de fin pour la communication de ces rapports au Comité régional.